



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE

Vingt-septième session

Yerevan, 10-14 mai

LE RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO VIS-À-VIS DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA) RÉFORMÉ

Table des matières

	Paragraphes
I. RAISON D'ÊTRE ET OBJET DU DOCUMENT	1 - 2
II. MOTIFS DE LA RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE	3 - 4
III. GRANDS AXES DE LA RÉFORME	5 - 15
3.1. Ouverture à tous	7 - 9
3.2. Activités entre les sessions	10 - 11
3.3. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition	12 - 13
3.4. Secrétariat	14 - 15
IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DU CSA	16 - 21
V. RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO	22 - 30

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. RAISON D'ÊTRE ET OBJET DU DOCUMENT

1. En 2009, les moyens de faire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) un organisme plus efficace dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont été convenus et ont reçu un large soutien. Le nouveau CSA offre à un plus large éventail de parties prenantes nationales et régionales la possibilité de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire. Compte tenu de leur importance pour les régions et du renforcement de leur rôle de gouvernance, prévu dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de l'Organisation (PAI), le moment est venu d'examiner la façon dont les conférences régionales de la FAO pourraient apporter une contribution plus efficace à la sécurité alimentaire et à sa gouvernance, aux niveaux national, régional et mondial, et de définir les domaines d'action prioritaires, dans le cadre de la réforme du CSA.

2. L'objet du présent document est d'aider les participants à la Conférence régionale à débattre ce point important, inscrit à l'ordre du jour provisoire de toutes les conférences régionales. Ce document décrit succinctement les principales caractéristiques de la réforme du CSA et suggère les rôles que les conférences régionales de la FAO pourraient jouer afin que les pays de la région en tirent les meilleurs profits.

II. MOTIFS DE LA RÉFORME DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

3. Dans un contexte d'aggravation de la faim et compte tenu de l'insuffisance des synergies et de la coordination observée dans la gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale, les États membres du CSA sont convenus d'engager une réforme en profondeur du Comité, afin qu'il soit totalement en mesure de jouer le rôle crucial qui est le sien, notamment dans la coordination des actions de lutte contre la faim et l'insécurité nutritionnelle et alimentaire compte tenu des compétences mobilisées.

4. Des réformes de grande ampleur ont été convenues de manière unanime par les membres du CSA à sa trente-cinquième session, en octobre 2009, et approuvées par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session, en novembre 2009. Elles ont aussi été entérinées par les chefs d'État et de gouvernement en novembre 2009 à l'occasion du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire. Ceux-ci ont pris l'engagement « de mettre en œuvre intégralement la réforme du CSA », comme l'un des quatre objectifs stratégiques du Sommet.

III. GRANDS AXES DE LA RÉFORME¹

5. Le CSA réformé, en tant qu'élément central du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, en constante évolution, constituera la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les « directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. »

¹ La réforme est décrite en détail dans le document CFS:2009/2 Rev.2 (accessible à l'adresse <http://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k6023f4.pdf>).

6. L'exercice des nouveaux rôles du CSA se déroulera en deux phases. La première portera sur la coordination à l'échelle mondiale, la convergence des politiques, l'appui et les avis donnés aux pays et aux régions. Au cours de la phase II, le CSA se chargera progressivement de fonctions supplémentaires telles que la coordination aux niveaux national et régional, en promouvant l'obligation de rendre compte, la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux, et en élaborant un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

3.1. Ouverture à tous

7. Le nouveau CSA sera composé de membres, de participants et d'observateurs. Un équilibre sera recherché entre l'ouverture à tous et l'efficacité. Sa composition garantira que les points de vue de l'ensemble des parties prenantes concernées – notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire – soient entendus.

8. Peuvent être membres du Comité tous les États Membres de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA), ou les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la FAO. Le Comité est ouvert aux participants des catégories d'organisations et d'instances suivantes: i) représentants d'institutions et organes du système des Nations Unies ayant un mandat précis dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ii) organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, ainsi que leurs réseaux, dont les activités concernent de près les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, iii) organismes internationaux de recherche en agriculture, iv) institutions financières internationales et régionales, et v) représentants d'associations du secteur privé et de fondations philanthropiques privées. Le Comité ou son Bureau peut inviter d'autres organisations intéressées, dont les activités sont pertinentes pour ses travaux, à participer, en qualité d'observateur, à des sessions entières ou à l'examen de tel ou tel point de l'ordre du jour.

9. Bien que seuls les membres aient le droit de voter, les participants prennent part aux travaux du Comité et ils ont le droit d'intervenir en plénière et dans les débats en petits groupes pour contribuer à la préparation des documents de réunion et ordres du jour, de soumettre et de présenter des documents et des propositions formelles, et d'interagir avec le Bureau pendant l'intersession.

3.2. Activités entre les sessions

10. Les activités du CSA consistent non seulement en une réunion mondiale annuelle, mais encore en une série d'activités à divers niveaux entre les sessions, y compris dans les régions. Entre les sessions plénières, la coordination de tous les acteurs et niveaux est facilitée par le Bureau du CSA. Celui-ci, composé d'un Président et de douze membres provenant des différentes régions, représente l'ensemble des membres du CSA pendant ces périodes.

11. Le Bureau établira un Groupe consultatif composé de représentants de la FAO, du PAM et du FIDA et d'autres participants non membres du CSA. La fonction du Groupe consultatif est de fournir des contributions au Bureau en ce qui concerne les diverses tâches que le CSA réuni en plénière lui a demandé d'exécuter.

3.3. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

12. Conformément aux efforts de redynamisation du CSA, les membres ont demandé que l'on ait régulièrement recours à une expertise structurée relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition, pour mieux les informer pendant les sessions et pour aider les États membres du CSA et d'autres parties prenantes à élaborer leurs stratégies et programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire. Un Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition est créé à cet effet.

13. Le Groupe d'experts: i) évaluera et analysera l'état actuel de la sécurité alimentaire et de la nutrition et ses causes profondes; ii) fournira une analyse scientifique et fondée sur les

connaissances et émettra des avis sur des questions précises concernant les politiques, en mettant à profit les recherches, données et études techniques de qualité dont on dispose déjà; et
iii) identifiera les problèmes d'apparition récente et aidera le CSA et ses membres à établir un ordre de priorité pour les actions futures et les questions thématiques essentielles devant mobiliser l'attention. Le Groupe d'experts comprendra un comité directeur et des équipes de projet spéciales composées de spécialistes de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui fonctionneront en réseau.

3.4. Secrétariat

14. Le CSA devrait être doté d'un petit secrétariat permanent du CSA situé dans les locaux de la FAO, à Rome. Pour l'exercice 2010-2011, le Secrétariat sera dirigé par un fonctionnaire de la FAO et comptera des fonctionnaires des autres institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome (PAM et FIDA). Le secrétariat sera chargé d'aider la Plénière, le Bureau et le Groupe consultatif ainsi que le Groupe d'experts de haut niveau.

15. Des dispositions ultérieures concernant le secrétaire et notamment une éventuelle rotation entre les trois institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome, ainsi que l'inclusion dans le Secrétariat d'autres instances des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition, devraient faire l'objet d'une décision du CSA réuni en plénière en 2011.

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DU CSA

16. Jusqu'à présent, le Bureau du CSA s'est employé à mettre en place les structures et procédures convenues conformément au plan de réforme.

17. Le Bureau a approuvé le mandat et la structure du Groupe consultatif. Celui-ci sera formé de treize membres, relevant de cinq catégories différentes, selon la composition suivante pour le présent exercice:

- i) organisations et organismes des Nations Unies (5): FIDA, PAM, FAO, Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation;
- ii) représentants des organisations de la société civile/organisations non gouvernementales (4): représentants des organisations participantes, sur proposition des ONG/OSC, à titre provisoire en attendant la mise en place d'un mécanisme mondial;
- iii) organismes internationaux de recherche agricole (1): Bioversity;
- iv) institutions financières et commerciales internationales (1): Banque mondiale
- v) secteur privé / fondations philanthropiques (2): Réseau international Agri-Food; Fondation Bill et Melinda Gates.

18. Le règlement intérieur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a été approuvé. Un appel à candidatures a été lancé en vue de la désignation d'experts de différents domaines de la sécurité alimentaire.

19. Conformément au document relatif à la réforme, les organisations de la société civile sont en train d'élaborer, indépendamment, une proposition de mécanisme mondial destiné à faciliter leur participation aux travaux du CSA, à tous les niveaux. Ce mécanisme mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition fonctionnera comme un organe de facilitation pour la consultation des OSC/ONG et leur participation aux travaux du CSA, y compris au niveau régional.

20. Les thèmes à inscrire éventuellement à l'ordre du jour du CSA et les modalités pratiques de la trente-sixième session, qui se déroulera du 11 au 14 octobre 2010, sont à l'étude.

21. Le CSA possède un nouveau site Web, amélioré, accessible à partir de la page d'accueil de la FAO, et des liens renvoyant à la page du CSA ont été créés sur les sites Web du FIDA et du PAM.

V. RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO

22. Comme l'indique le document relatif à la réforme du CSA (paragraphe 23):

« Il est essentiel que le travail du CSA soit fondé sur la réalité du terrain. Il sera fondamental que le CSA, par l'intermédiaire de son Bureau et de son Groupe consultatif, favorise et entretienne des liens avec différents acteurs aux échelles régionale, sous-régionale et locale, afin d'assurer un échange d'informations permanent et réciproque entre ces parties prenantes dans l'intervalle entre les sessions, en veillant à ce que la Plénière soit au fait, lors de ses sessions annuelles, des derniers événements sur le terrain et que, en retour, les résultats des délibérations de la Plénière soient largement diffusés aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que mondial. Les liens existants devraient être renforcés, par exemple par l'intermédiaire des conférences régionales de la FAO et d'autres organes régionaux et sous-régionaux s'occupant de questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition. »

23. Les paragraphes 24 à 28 du document relatif à la réforme du CSA suggèrent des moyens par lesquels les États membres pourraient, comme ils le voudront, faire progresser la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national et local, en constituant ou en renforçant des mécanismes nationaux multidisciplinaires auxquels puissent participer toutes les grandes parties prenantes (voir Annexe 1). Ces suggestions s'appliquent aussi à l'échelon régional. Les mesures suggérées ne permettraient pas seulement d'accroître l'efficacité des organismes régionaux; elles aideraient aussi le CSA réformé à jouer son rôle général, qui est de faciliter une approche cohérente à de multiples niveaux pour lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

24. Ces suggestions s'appliquent à tous les organismes régionaux mais le présent document traite plus précisément de la manière dont les conférences régionales de la FAO pourraient contribuer plus efficacement à la sécurité alimentaire et à sa gouvernance, aux niveaux national, régional et mondial, dans le cadre du CSA réformé et consolider les travaux du Comité au niveau régional.

25. Vu l'importance qu'il y a à prendre en considération les réalités nationales et régionales pour lutter contre la faim et la malnutrition, les organes régionaux que sont les conférences régionales ont une fonction de gouvernance essentielle. Elles ont aussi un rôle essentiel à jouer aux côtés du CSA réformé puisque la réforme a pour objet d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux dans le domaine de la sécurité alimentaire au moyen d'une meilleure coordination, d'une plus large ouverture et de l'instauration de liens plus étroits avec le terrain. Les conférences régionales pourraient envisager de se charger des fonctions suivantes, ou d'une partie de ces fonctions, et réfléchir aux mesures à prendre pour les exercer plus efficacement:

- Dresser un bilan des initiatives nationales et régionales visant à améliorer la coordination en matière de sécurité alimentaire afin de favoriser la convergence et d'éviter les doubles emplois;
- Améliorer l'échange d'informations sur les politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition mis en œuvre par les parties prenantes nationales et régionales, en les examinant périodiquement dans un document qui leur serait soumis;
- Informer la Plénière du CSA des bons résultats obtenus ainsi que des problèmes rencontrés et des besoins encore à satisfaire, afin de faire reculer la faim et la malnutrition dans les différentes régions;

- Diffuser les conclusions et les recommandations du CSA aux niveaux régional et national.

26. Pour remplir plus efficacement les fonctions énoncées ci-dessus dans le cadre du CSA réformé, les conférences régionales pourraient inscrire à l'ordre du jour de leurs réunions ordinaires une question qui serait consacrée aux moyens de développer des mécanismes régionaux adaptés auxquels participeraient de multiples parties prenantes et qui viseraient à promouvoir la sécurité alimentaire dans les régions. Les débats sur la question, qui seraient encouragés, pourraient faire l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour de leurs réunions. En ce cas, elles voudront peut-être, à l'instar de la plénière du CSA, inviter des membres compétents n'ayant pas le droit de vote à participer à leurs débats et à contribuer à leurs travaux lorsqu'elles traitent de questions relevant du CSA. Parmi les participants et observateurs pourraient figurer les organisations et réseaux régionaux compétents et les institutions régionales d'aide au développement (équipe nationale des Nations Unies, Coordonnateur résident des Nations Unies, donateurs menant des activités pertinentes dans la région, organisations d'intégration régionale, alliances nationales contre la faim, ONG et organisations de la société civile, y compris groupes thématiques nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire – réseaux de la société civile participant aux travaux des conseils nationaux sur la sécurité alimentaire, groupements d'agriculteurs, associations privées, etc.). Toujours dans le but de renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire, les conférences régionales pourraient envisager de consacrer une part importante de leur programme de travail aux questions relevant du CSA.

27. Au cas où les conférences régionales n'auraient pas le temps de débattre de ces questions en plénière, ou de préparer le débat, elles pourraient examiner ces questions dans le cadre de manifestations parallèles, les conclusions des débats étant alors transmis à la conférence régionale réunie au niveau des ministres.

28. Les conférences régionales se réunissent une fois tous les deux ans, les années où la Conférence ne tient pas sa session, tandis que le CSA se réunit tous les ans. Par ailleurs, pendant les périodes intersessions, le CSA observe désormais une procédure continue qui implique des échanges réciproques entre niveaux national, régional et international par le biais de sa Plénière, de son Bureau et du Groupe consultatif. Pour avoir une interaction régulière avec les différents organes du CSA en période intersession, les conférences régionales pourraient envisager de créer un groupe directeur ad hoc qui dirigerait un mécanisme à parties prenantes multiples (voir par. 26 ci-dessus). Il faudrait réfléchir au mandat et à la composition de ce groupe et également aux liens que le mécanisme entretiendrait aux niveaux national, régional et international et aux entités avec lesquelles il serait en rapport.

29. Les dispositions suivantes sont proposées :

- a) Les conférences régionales pourraient envisager de créer un groupe directeur ad hoc représentatif, qui leur permettrait de rester en contact avec le Bureau et le Secrétariat du CSA, en vue de mettre en place le mécanisme à partenaires multiples et d'apporter des contributions régionales aux travaux du CSA, notamment des suggestions au sujet des travaux à confier au Groupe d'experts de haut niveau.
- b) Pourraient faire partie du groupe directeur ad hoc, selon les régions, un nombre limité de pays de la région, ainsi que des représentants de la FAO, d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales régionales, de la société civile et du secteur privé. Le groupe pourrait fonctionner sur le modèle du Groupe consultatif du CSA, qui comprend des membres autres que des représentants de pays d'un nombre égal à celui des pays membres présents dans le Bureau.
- c) Les années où les conférences régionales ne se réunissent pas, le groupe directeur ad hoc se réunirait avec la participation de tout autre pays membre de la région ou des acteurs compétents de la région prenant part aux travaux de la conférence régionale intéressant le CSA. À cette réunion, le groupe directeur ferait le point des progrès accomplis, se saisirait de toute question en suspens et apporterait une

contribution au projet de programme de travail de la session du CSA de cette année-là;

- d) les conférences régionales pourraient aussi envisager de désigner un responsable technique qui apporterait un appui opérationnel aux travaux du groupe directeur ad hoc.

30. Les conférences régionales voudront peut-être revoir régulièrement leurs fonctions, leurs activités, leurs mécanismes et leurs procédures, à mesure que le CSA assumera des fonctions nouvelles.

ANNEXE 1
EXTRAIT DU DOCUMENT « RÉFORME DU COMITÉ DE LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE, VERSION FINALE »
(CFS:2009/2 REV.2)

Section IV

C. LIENS ENTRE LE CSA ET LES NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

23. Il est essentiel que le travail du CSA soit fondé sur la réalité du terrain. Il sera fondamental que le CSA, par l'intermédiaire de son Bureau et de son Groupe consultatif, favorise et entretienne des liens avec différents acteurs aux échelles régionale, sous-régionale et locale, afin d'assurer un échange d'informations permanent et réciproque entre ces parties prenantes dans l'intervalle entre les sessions, en veillant à ce que la Plénière soit au fait, lors de ses sessions annuelles, des derniers événements sur le terrain et que, en retour, les résultats des délibérations de la Plénière soient largement diffusés aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que mondial. Les liens existants devraient être renforcés, par exemple par l'intermédiaire des conférences régionales de la FAO et d'autres organes régionaux et sous-régionaux s'occupant de questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

24. Les États membres du CSA sont encouragés, s'ils le souhaitent, à constituer ou à renforcer des mécanismes nationaux multidisciplinaires (par exemple réseaux en faveur de la sécurité alimentaire, alliances nationales contre la faim et CSA nationaux) auxquels puissent participer toutes les parties prenantes essentielles qui œuvrent à faire progresser la sécurité alimentaire aux niveaux national et local. Grâce au renouvellement de la mobilisation et de la coordination des principales parties prenantes, ces mécanismes permettront une identification et une mise en œuvre plus efficaces des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

25. Les structures déjà en place devraient être utilisées afin que les programmes soient mieux intégrés les uns aux autres et en phase avec les priorités nationales et locales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Pour ce faire, on mettrait à profit la présence sur le terrain de parties prenantes concernées par le CSA. Les partenaires clés comprendront des équipes nationales des Nations Unies, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'Alliance internationale contre la faim et ses alliances nationales, les groupes thématiques nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire et un grand nombre de réseaux de la société civile et d'associations du secteur privé opérant aux niveaux régional et national.

26. Ces mécanismes pourraient contribuer à l'élaboration de plans nationaux contre la faim et aider au suivi et à l'évaluation d'actions et de résultats convenus visant à lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire. Ils pourraient également être utiles pour informer les organes régionaux et la Plénière du CSA au sujet des bons résultats obtenus ainsi que des défis et besoins restants afin de solliciter des orientations et une assistance à cet égard.

27. L'établissement de liens au niveau national est probablement plus difficile dans les pays ayant une faible capacité ou dans ceux qui sont dépourvus d'organisation centrale pour s'occuper de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans une optique multisectorielle. Néanmoins, c'est précisément dans ces cas que la Plénière du CSA devrait veiller à ce que les instances nationales soient consultées et qu'elles puissent participer. Les modalités de la promotion de ces liens restent à trouver.

28. Les Conférences régionales de la FAO et les réunions régionales du PAM, du FIDA et d'autres organisations concernées sont encouragées à consacrer une partie des travaux figurant à leur ordre du jour à la diffusion des conclusions et recommandations du CSA et à l'apport d'éléments au CSA. Ces organes régionaux devraient, en coordination avec le Bureau du CSA et le groupe

consultatif, s'ouvrir à la participation des représentants régionaux des participants et observateurs assistant aux travaux du CSA, et notamment à une participation active des organisations intergouvernementales régionales, des organisations et réseaux pertinents de la société civile et des institutions régionales d'aide au développement. Par ailleurs, la possibilité que le CSA établisse et entretienne des contacts avec d'autres organisations régionales telles que le NEPAD/PDDAA, le MERCOSUR, l'Organisation arabe pour le développement agricole, la Communauté des États indépendants et d'autres, dont les réseaux régionaux d'OSC, ne devrait pas être écartée.